

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2026004024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 21 avril 2026
Votes exprimés : 17

Séance du 27 avril 2026

Le 27 avril 2026 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel, sous la Présidence de M. Pierre MADER, Maire,

PRESENTS : MADER Pierre, ROTH Donata, DEVISCOURT Daniel, ROBERT Sophie, MOLINARD Jean-Luc, DUCROS Martine, STEINMANN Pascale, PORTEILLA FOURNIER Dominique, VERNIZEAU Sylvie, BIRNER Michael, AKOUDAD Mohamed, VAN SCHOORS Magali, DRUET Marie-Eve, BROYER Nathalie

PROCURATIONS : DUBOUT Jacques donne procuration à BIRNER Michael, VALENTIN Pierre donne procuration à ROBERT Sophie, HENRY Antoine donne procuration à ROTH Donata

ABSENT : HOLMQUIST Ted

Secrétaire de séance : DEVISCOURT Daniel

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

M. Le Maire informe que la fonction de correspondant de défense (CORDEF) a été créée par la circulaire du 26 octobre 2001 au sein de chaque commune.

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur. Seuls les élus peuvent être désignés correspondants défense. Le correspondant défense sera amené à être en relation avec les autorités civiles et militaires de son département et de sa région. En tant que représentant de la commune, il devra nécessairement remplir un mandat électif.

Sa mission : le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, il dispose d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.

Domaines dans lesquels sa mission d'information s'exerce :

- Parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense,
- Activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire
- Devoir de mémoire et de reconnaissance.

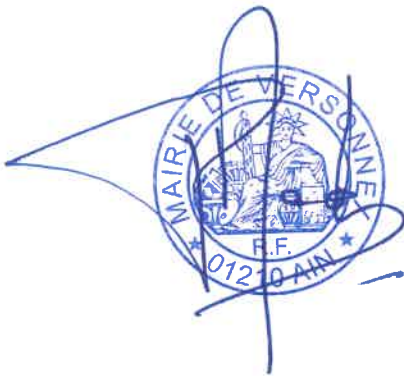
Après un appel à candidature auprès des membres du conseil municipal, Nathalie BROYER est candidate pour être nommée correspondante défense du département de l'Ain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide nommer Madame Nathalie BROYER, en qualité de correspondant défense du département de l'Ain.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait conforme,

M. Le Maire

Pierre MADER



Secrétaire de séance

Daniel DEVISCOURT

**Rendu exécutoire
Le 29 avril 2026
Publié
Le 29 avril 2026**